



# BTSA - PRODUCTIONS ANIMALES



Tarifs

## DÉBOUCHÉS

- Eleveur ou éleveuse en charge de piloter les processus d'élevage d'animaux, de valoriser leurs productions.
- Conseiller ou conseillère en élevage (production de référence, analyse et mise à disposition).
- Agent de développement d'une filière de production, d'un territoire ou un marché.
- Licence Pro (Conseil en élevage, ..), BTS ACSE en 1 an, école d'ingénieur.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Liste des capacités à acquérir:

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
- Communiquer dans une langue étrangère
- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser
- Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique, adaptés au traitement de données
- Agir individuellement et collectivement à partir d'une analyse de filière et de son évolution
- Proposer les caractéristiques d'un système d'élevage au sein d'un territoire dans une perspective de durabilité
- Participer au pilotage de l'exploitation agricole
- Déterminer des orientations à partir de l'analyse d'un contexte global
- Conduire un processus d'élevage dans le respect de la réglementation relative à la santé, à la sécurité, au bien-être animale et à la protection de l'environnement
- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en productions animales pour faire face à une situation professionnelle

## CONTENU DE LA FORMATION

Des temps forts dans les matières professionnelles pour être capable de:

- Raisonner les stratégies de conduite et de gestion des élevages
- Organiser et réaliser les principales manipulations, interventions et appréciations sur les animaux et surfaces fourragères
- Réaliser le diagnostic d'élevage et raisonner des évolutions

### 3 Filières: BOVINE, PORCINE et CAPRINE,

- De nombreux cas concrets pour mettre en pratique la théorie (5 études de cas)
- Des visites et interventions de professionnels
- Un voyage d'étude
- Des créneaux réservés à l'écriture du dossier et des SPS et à la préparation aux examens

Ouverture de la formation pour la promotion 22-24 sous réserve de son habilitation.

Inscription sur Parcoursup



Etudes de cas, TP, voyage d'étude, des temps forts tout au long de la formation

MIL: adapter son système en fonction des aléas (climat, BEA, stock fourrager, social, économique...)



# BTSA Productions Animales

## PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de l'apprentissage aux candidats de 16 à 29 ans ayant signé un contrat d'apprentissage en organismes de conseil en élevage ou en exploitation agricole

### Avant l'entrée en formation, les candidats doivent :

- Soit être titulaire du baccalauréat technologique, professionnel ou général
- Soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4 enregistré dans le répertoire des certifications professionnelles de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle
- Soit être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires

**Les candidats doivent s'inscrire sur le site du CFAA en attendant l'inscription de la formation sur Parcoursup.**

**L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature qui permet d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.**

## CONDITIONS MATÉRIELLES

- La rémunération assurée par l'employeur à l'apprenti est au minimum comprise entre 27 et 100 % du SMIC selon l'âge et l'année de formation du jeune
- Restauration sur site et hébergement possible au CROUS

## ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

**Contrat d'apprentissage de 2 ans en organisme professionnel ou entreprise agricole**  
**1<sup>re</sup> année**

- Au centre de formation : 680 heures réparties sur 18 semaines
- En entreprise : 34 semaines dont 5 semaines de congés payés

**2<sup>e</sup> année**

- Au centre de formation : 740 heures réparties sur 20 semaines
  - En entreprise : 32 semaines dont 5 semaines de congés payés
- Alternances entre centre de formation et entreprise par périodes de 2 à 3 semaines.

## ÉVALUATION / VALIDATION

Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole : BTSA « Productions Animales », est un diplôme national de niveau 5, délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

### Le diplôme est obtenu

- en contrôle continu en cours de formation (CCF) et sous contrôle d'un jury
- par une évaluation terminale constituée de 2 épreuves :
  - Un écrit : expression française et culture socio-économique
  - La production d'un dossier écrit et de 3 fiches de SPS (Situations Professionnelles Significatives)

Un dossier à dominante technique sur une problématique d'élevage

3 fiches en rapport avec des situations professionnelles significatives



Et demain, quels indicateurs de réussite dans les systèmes agricoles?



## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFAA du Doubs  
 10, rue François Villon  
 25000 BESANÇON  
 Tél. : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50  
[chateaufarine.educagri.fr](http://chateaufarine.educagri.fr)

**Pour les personnes en situation de handicap, contacter**  
**Virginie PARENIN au 03 81 41 96 40**  
**Un registre d'accessibilité des locaux est disponible à l'accueil.**

